



BUGEYSUD
Cercle de qualité

Compte-rendu du conseil communautaire

Séance du Mardi 4 octobre 2016 – 19h.30

BELLEY
(L'Intégral – salle du Colombier)

Membres en exercice : 55

Date de convocation : le 26 septembre 2016

Membres présents : 50

Secrétaire de séance : M. Franck ANDRE MASSE

Votants : 54

M. ABRY Marcel	M. FOGNINI Jean-Marc	M. PUTHOD Bernard
M. ANDRE-MASSE Franck	M. GAMBERINI Paul	M. QUINARD Julien
M. BAL Serge	M. GENS Marcel Excusé – pouvoir à M. GIREL	M. RAMON Michel
Mme BELLEMAIN Michelle	M. GERIN Georges	M. REUTER Bernard
M. BERARDI Christophe	M. GIREL Jean	M. RODRIGUEZ Philippe Excusé – pouvoir à Mme COMET
M. BERTHET Jean-Michel	M. GUERIN Cyrille	Mme ROLLINSON Caroline
M. BERTHET Pierre	Mme GUILLON Pascale	M. ROPELE Jean-Pierre
Mme BIONDA Annie	M. HEDON Jean-Yves	M. ROUX Pierre
M. BLANC Jean-Paul	M. JACQUIER Laurent	M. SAUREL Alain
M. BONNARD Didier	M. JANET Guy	Mme SILLAUME Dominique
M. BOUVIER Georges M. COUILLOUD - suppléant	M. LAHUERTA Dimitri	Mme THEVENOT Nadine
M. BUET Marc	Mme LONGE Anne-Laure	Mme TREILLÉ Odile
Mme CAMINET Régine Excusée – pouvoir à M. FOGNINI	M. MARIÉ Patrick	M. TURELLO René
M. CASTIN Régis	Mme MARTINAT Francine Mme LEROY - suppléante	M. VINCENT Xavier
Mme CHARMONT-MUNET Mireille	M. MARTIN-BARBAZ Denis	M. VUILLEROD René
Mme COMET Claude	M. PERTICOZ Bernard	Mme VUILLOUD Véronique Excusée
M. CONAND Jean-Paul Excusé – pouvoir à M. MARTIN-BARBAZ	M. PETIT Thierry	M. WAELPUT Daniel
M. CUEILLE Gérald	M. PHILIPPE Alain	
Mme DESCHAMPS Marie-Hélène	M. PLANTIN Guy	

M. le Président ouvre la séance.

Le conseil communautaire n'émet pas d'observations sur le compte-rendu de la séance du 7 juillet 2016. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Président, l'assemblée accepte l'ajout des délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au titre du FNADT pour le financement de l'étude financière et fiscale relative à l'extension du périmètre de la Communauté de communes,

- Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux sur les communes d'Artemare, Belley, Béon, Brégnier-Cordon, Brens, Champagne-en-Valromey, Chazey-Bons, Colomieu, Culoz, Izieu, Groslée-Saint-Benoit, Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélignieux, Songieu, Virieu-le-Grand, Virieu-le-Petit et Virignin pour l'année 2017,
- Institution et perception de la TEOM sur l'ensemble des communes du périmètre de la Communauté de communes Bugey Sud,
- Ordures ménagères : principe de participation au financement du service pour les propriétés hors ramassage.

M. Cueille regrette la longueur de l'ordre du jour et la transmission trop tardive des documents qui l'accompagne. Il considère que le conseil communautaire ne doit pas être qu'une chambre d'enregistrement, cela doit également être un lieu de débat.

M. le Président répond qu'aujourd'hui le travail s'effectue souvent dans l'urgence ce qui explique ces délais relativement réduits. Il explique qu'il convient de protéger les équipes et qu'il faut aussi faire confiance au travail réalisé par les commissions qui présentent des propositions de décisions abouties.

M. Cueille répond que s'il y a trop de travail, il faut étoffer l'effectif de la Communauté de communes.

M. Puthod pense que la solution serait d'organiser une ou deux séances de conseil communautaire supplémentaires chaque année.

ADMINISTRATION GENERALE

1.- Décisions du Président le 8 juillet 2016 et le 4 octobre 2016

Conformément aux délégations qui lui ont été consenties, M. le Président informe le conseil communautaire des éléments suivants :

- conclusion des marchés publics et avenants figurant dans le tableau ci-dessous.

N° marché	Objet	Attributaire	Montant € HT
2016-9	Marché complémentaire au marché n°2015-10 de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voie des Ecassaz à Belley, pour les éléments de mission ACT (assistance à la passation des contrats de travaux), et OPC (ordonnancement, pilotage et coordination)	Groupement GSM (mandataire) / Profils Etudes 01300 Belley	3 479,75 €
	Avenant n°2 au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés pour extension du service au territoire de Groslée du 15/08/2016 au 31/12/2016	SME Environnement 01300 Chazey-Bons	Montant estimé : 5 990 €
2016-10-1	Travaux d'aménagement de la voie des Ecassaz à Belley – Lot n°1 : réseau, éclairage public, équipements de contrôle d'accès et espaces verts	Groupement DUMAS TP (mandataire) / FONTAINE 01300 Chazey-Bons	309 704,51 €
2016-10-2	Travaux d'aménagement de la voie des Ecassaz à Belley – Lot n°2 : revêtements, bordures et signalisation	EIFPAGE ROUTE 01200 Bellegarde sur Valserine	209 803,94 €
	Avenant n°3 au marché d'aménagement du site portuaire de Virignin – Lot n°3 équipements lacustres. Pour la sécurisation de l'accès au ponton.	NOVA NAUTIC (PORALU) 01460 Port	Plus value de 1 364,41 € Soit nouveau montant du marché : 339 904,38 €
2016-11	AMO pour une mission d'appui à la commercialisation de l'Actipôle Rhône Bugey	ARGO&SILOE 69003 Lyon	Coût journalier d'un consultant de 800 à 950 € - Maxi de 25 000 €

2016-12	AMO pour une mission d'appui au pôle entrepreneurial	ARGO&SILOE 69003 Lyon	Coût journalier d'un consultant de 800 à 950 € - Maxi de 25 000 €
2016-13	Etude portant sur les conséquences financières et fiscales de l'intégration des communes de la CC du Valromey à BUGEYSUD	KPMG 69338 Lyon	900 € HT/jour (+100 € de frais de déplacement) - Maxi de 18 850 €
2016-14	Mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) concernant les travaux d'aménagement de la voie des Ecassaz	ELYFEC 38090 Vaulx-Milieu	1 325,00 €
	Retransmission Tour de France sur écran géant	Belay Animations 01000 Bourg en Bresse	6 180,00 € (TTC)
	Fourniture et pose d'une table d'orientation pour la mise en valeur du site de Fenestrez à Culoz	ONF 01110 Hauteville-Lompnes	9 436,00 €
	Fourniture de chaises pour l'école primaire de Culoz	MANUTAN Collectivités	2 130,78 €
	Signalisation verticale	ISOSIGN 71210 St Eusèbe	2 415,01 €
	Travaux de fauchage en bordure de voirie à Prémeyzel	Ets Blanc 38510 Le Bouchage	1 760,00 €
	Travaux de débroussaillage voirie	BUGEY ELAGAGE 01300 Chazey-Bons	2 244,00 €
	Travaux d'élague voirie à Izieu et Saint Bois	Exploitation forestière DUMONT 38110 Ste Blandine	7 728,00 €
	Travaux d'élague voirie à Murs-Gélignieux	Exploitation forestière DUMONT 38110 Ste Blandine	3 120,00 €
	Forfait de publication pour la mise en ligne des marchés publics sur la plateforme de dématérialisation www.e-marchespublics.com	DEMATIS	2 250,00 €
	Travaux de menuiserie ateliers ZA sur Gallay à Groslée-Saint-Benoit	OLIVIER FRERES 01300 Groslée-Saint-Benoit	1 385,00 €
	Travaux de VRD et maçonnerie ateliers ZA sur Gallay à Groslée-Saint-Benoit	NOMBRET 01300 Groslée-Saint-Benoit	3 930,83 €
	Travaux d'éclairage et sécurité ateliers ZA sur Gallay à Groslée-Saint-Benoit	DES AIMES 01300 Brégnier-Cordon	5 357,76 €
	Travaux d'électricité ateliers ZA sur Gallay à Groslée-Saint-Benoit	ERDF	3 296,95 €
	Fourniture de gaz : mise à disposition d'une citerne et prestations d'entretien ateliers ZA sur Gallay à Groslée-Saint-Benoit	BUTAGAZ	1 849,53 €

	Travaux d'étanchéité ateliers ZA sur Gallay à Groslée-Saint-Benoit	ALPES ETANCHEITE ISOLATION 73290 La Motte Servolex	21 518,00 €
	Travaux de clôture ateliers ZA sur Gallay à Groslée-Saint-Benoit	CHAPOT Philippe 01300 Belley	2 500,00 €
	Travaux d'entretien de la tourbière de l'Ousson	SAS YM Entreprise 01110 Hauteville- Lompnes	9 250,00 €
	Travaux de débroussaillage de la ZA de l'Ousson	SAS YM Entreprise 01110 Hauteville- Lompnes	1 900,00 €
	Remplacement de la centrale incendie au boulodrome couvert de Belley	DEF 69800 St Priest	2 718,10 €

- de la passation des baux suivants :

Objet	Partenaire	Montant € HT (le cas échéant)
Contrat de bail pour location d'un local au 24 avenue Brillat Savarin à Belley pour le Contrat de Ville (durée du bail : 1 an renouvelable)	Dynacité	600 € annuel (+5€ mensuel de charges)

- de la signature des conventions (et de leurs avenants) suivants :

Objet	Partenaire	Montant € HT (le cas échéant)
Convention de partenariat pour la prévention des risques psychosociaux	EM Consulting 01310 Buellas	50€/heure soit 1550 € pour 31 heures
Convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le traitement des effluents du camping de Virieu le Grand	Agence départementale d'ingénierie de l'Ain 01000 Bourg en Bresse	11 925,00 €

Mme Guillon demande à quoi correspond la dépense liée à la retransmission de l'étape du Tour de France sur écran géant.

M. Saurel répond qu'il s'agit de la retransmission, pendant la foire aux vins de Culoz, de l'étape du 16 juillet dont l'arrivée a eu lieu au Parc des Oiseaux de Villars-les-Dombes.

M. Puthod s'étonne de voir apparaître une dépense relative à de l'éclairage public sur le projet de la voie des Ecassaz alors que cela ne relève pas du domaine de la Communauté de communes.

M. Abry répond que la Communauté de communes assumera la dépense globale de l'opération et que la commune de Belley remboursera sa part au prorata des dépenses qui la concerne, l'éclairage public en faisant partie.

2.- Création d'une commission « Mutualisation »

M. le Président explique que pour préparer dans de bonnes conditions les prochaines échéances liées à la mutualisation des services, il convient de créer une commission « Mutualisation ».

Il rappelle pour mémoire, les commissions créées le 29 avril 2014 : « Finances, et ressources humaines », « Développement économique », « Cadre de vie », « Economie touristique, culture, patrimoine », « Voirie », « Equipements scolaires et sportifs » et « Environnement ».

Le conseil communautaire approuve la proposition par 53 voix pour et 1 abstention.

3.- Election de trois vice-présidents

M. le Président explique que suite à plusieurs démissions, il convient d'élire trois vice-présidents à savoir le premier vice-président (mutualisation), le troisième vice-président (développement économique) et le septième vice-président (équipements scolaires et sportifs).

Election du premier vice-président

M. le Président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du premier vice-président et propose la candidature de M. Pierre Berthet.

M. Petit propose d'attendre l'arrivée prochaine des élus du Valromey avant de se procéder à cette élection.

M. le Président répond que la question de la mutualisation ne saurait attendre trop longtemps et qu'il convient de lancer le chantier dans les meilleurs délais.

Mme Guillon pense que la vice-présidence qui serait chargée des bâtiments peut attendre puisqu'elle n'a pas fonctionné depuis le début du mandat.

M. Vincent souhaite faire une proposition qui consisterait à une démission globale de l'exécutif afin de repartir sur de nouvelles bases. Il considère cependant que s'il y a une vice-présidence prioritaire c'est celle de l'économie. Il propose donc de surseoir à l'élection des vice-présidents chargés de la mutualisation et des bâtiments.

M. Abry constate que si l'exécutif a vacillé durant l'été pour des raisons conjoncturelles, le Président a fait en sorte que l'homogénéité soit maintenue. M. Abry pense qu'aujourd'hui l'exécutif est prêt.

M. Fognini constate que les premiers échanges de la soirée sont difficiles et traduisent un malaise notamment vis-à-vis de l'élection de ces trois vice-présidents. Il dit avoir entendu parler de démissions, de retrait de délégations et observe un grand désordre au sein de l'exécutif communautaire.

Il regrette que les grands dossiers n'avancent pas et que le territoire prenne du retard vis-à-vis de ses voisins.

M. Fognini pense également que le Préfet a infligé un véritable camouflet au Président de la Communauté de communes en rejetant son amendement visant à intégrer la commune d'Anglefort à la Communauté de communes du Valromey pour lui permettre de dépasser le seuil de 5 000 habitants.

Il souligne enfin que selon lui, les équipes de la Communauté de communes sont de qualité et qu'elles ont déjà prouvé qu'elles peuvent assumer le pilotage de nombreux dossiers. Si elles sont fébriles aujourd'hui c'est à cause de l'exécutif.

Mme Comet regrette à nouveau que les communes du Valromey ne soient pas accueillies comme il se doit. Elle propose de créer une commission élargie et d'attendre pour élire trois nouveaux vice-présidents.

M. le Président dit ne pas comprendre M. Fognini quand il regrette le retard pris par la Communauté de communes et qu'il propose d'attendre pour l'élection des vice-présidents. N'est-ce pas contradictoire ?

Il demande à l'assemblée de passer à l'élection du premier vice-président.

M. Berardi salue le travail réalisé par M. Lahuerta en tant que vice-président à l'économie et ne voit pas d'objection à ce que le Maire de Belley devienne le premier vice-président de la Communauté de communes.

Il pense en revanche que l'on ne peut pas substituer l'urgence au débat. Il observe par ailleurs un manque d'organisation au sein de l'exécutif qui rejaillit sur le personnel.

M. Berardi explique qu'aujourd'hui les dés sont jetés concernant l'arrivée des communes du Valromey. On doit prendre le temps de les accueillir au mieux et donc de retarder l'élection des vice-présidents.

M. Vincent tient à souligner que son intervention préalable n'était pas dirigée contre M. Pierre Berthet. Il ne voit aucun inconvénient à ce que le poste de premier vice-président revienne à un élu de la commune de Belley.

M. le Président demande à nouveau à l'assemblée de passer à l'élection du premier vice-président.

Candidat : M. Pierre Berthet

1^{er} TOUR DE SCRUTIN 1^{er} VICE PRESIDENT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	54
Bulletins blancs ou nuls	13
Suffrages exprimés	41
Majorité absolue	21

Ont obtenu :

	Nombre de voix
M. Pierre Berthet	39
Mme Mireille Charmont-Munet	2

M. Pierre Berthet ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

Election du troisième vice-président

Avant d'inviter le conseil communautaire à procéder à l'élection du troisième vice-président, M. le Président revient en détail sur les raisons qui ont amené M. Lahuerta à démissionner de son poste de vice-président chargé du développement économique au cours de l'été.

En effet, M. Lahuerta a décidé de créer un cabinet de recrutement à Belley (dont l'activité débutera au cours du présent mois d'octobre). Toutefois, cette activité est juridiquement incompatible avec sa fonction de président en charge de l'économie.

M. le Président regrette cette situation notamment pour Bugey Sud au moment où les chefs d'entreprises commençaient à retrouver de la confiance. Il salue le travail de M. Lahuerta, le remercie pour son implication et lui demande de garder la tête haute.

M. le Président propose la candidature de M. Pierre Roux.

Mme Guillon demande pourquoi M. Roux qui était vice-président n'a pas obtenu directement délégation du Président pour exercer ces missions.

M. Roux répond que cette compétence est très importante et qu'il a souhaité être nommé directement par le conseil communautaire.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidats. M. Bernard Reuter présente également sa candidature.

Après avoir entendu les deux candidats se présenter, le conseil communautaire passe au vote

1^{er} TOUR DE SCRUTIN 3^{ème} VICE PRESIDENT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	54
Bulletins blancs ou nuls	4
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

Ont obtenu :

	Nombre de voix
M. Pierre Roux	27
M. Bernard Reuter	23

M. Pierre Roux ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

Election du septième vice-président

M. le Président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du septième vice-président et propose la candidature de M. Alain Philippe.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidats. Mme Anne-Laure Longe présente également sa candidature.

Après avoir entendu les deux candidats se présenter, le conseil communautaire passe au vote

1^{er} TOUR DE SCRUTIN 7^{ème} VICE PRESIDENT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	54
Bulletins blancs ou nuls	9
Suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont obtenu :

	Nombre de voix
M. Alain Philippe	25
Mme Anne-Laure Longe	20

M. Alain Philippe ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

4.- Désignation d'un délégué à Initiative Bugey

M. le Président rappelle qu'Initiative Bugey est une association loi 1901 dont l'objet est de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement de TPE ou PME.

Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement des porteurs de projets, par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement.

Il explique que les statuts de l'association ont été modifiés en juillet dernier et prévoient désormais que la Communauté de communes sera représentée par un élu titulaire et un élu suppléant (au lieu de quatre avant).

A l'unanimité, le conseil communautaire a désigné les élus suivants :

Titulaire	Suppléant
Mme Marie-Hélène Deschamps	M. Pierre Roux

5.- Désignation - suite à la création de la commune nouvelle de Parves-et-Nattages - de délégués de la Communauté de communes Bugey Sud au SIVOM du Bas-Bugey

M. Vincent, Vice-président chargé de l'environnement explique que suite à la création de la commune nouvelle de Parves-et-Nattages, il convient de désigner les délégués représentant cette commune au SIVOM du Bas-Bugey.

A l'unanimité, le conseil communautaire a désigné les élus suivants :

Titulaires	Suppléants
M. Michel Chignoli	M. Frédéric Vuillemin
M. Denis Bijot	M. Franc Forest

6.- Désignation d'un représentant de la commune de Culoz au Syndicat mixte SERAN

M. le Président explique que suite à la démission de Mme Couttet en tant que déléguée de la Communauté de communes au Syndicat mixte SERAN, il convient de se prononcer sur de nouvelles désignations.

La commune de Culoz propose la candidature de M. Felci en tant que titulaire. M. Felci étant précédemment délégué suppléant au SM SERAN, la commune propose la candidature de M. Di Paolo pour lui succéder.

A l'unanimité, le conseil communautaire a désigné les élus suivants :

Titulaire	Suppléant
M. Claude Felci	M. Frédéric Di Paolo

7.- Approbation du rapport d'activité de l'année 2015

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité de la Communauté de communes Bugey Sud pour l'année 2015.

INTERCOMMUNALITE

8.- Périmètre de la Communauté de communes suite à la CDCI du 15 septembre 2016

M. le Président rappelle que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale réunie le 15 septembre dernier a entériné l'extension de la Communauté de communes Bugey Sud aux douze communes composant l'actuelle Communauté de communes du Valromey (la chronologie détaillée du processus depuis le 12 octobre 2015 ainsi que l'état des votes des Communautés de communes et des communes concernées a été transmise aux conseillers communautaires par voie électronique préalablement à la présente séance).

Il explique que depuis cette date, les bureaux exécutifs des deux intercommunalités se sont rencontrés à plusieurs reprises (dont une fois en Sous-préfecture de Belley le 22 septembre 2016) afin d'élaborer une méthode de travail qui permettra l'intégration des douze communes au 1^{er} janvier 2017 dans les meilleures conditions.

M. Bonnard demande confirmation sur les modalités d'intégration de ces douze communes.

M. le Président explique qu'il s'agit d'une intégration et non d'une fusion. Il a été convenu de travailler dans un premier temps sur les compétences obligatoires (économie et tourisme notamment). Les autres compétences seront reprises dans un SIVOM qui sera mis en place à l'échelle de la Communauté de communes du Valromey.

Mme Charmont-Munet précise que le travail porte également sur les compétences que Bugey Sud porte actuellement et qu'elle exercera prochainement pour les douze communes (voirie, SPANC, TAD...).

M. Fognini regrette que la Communauté de communes Bugey Sud n'ait pas été plus offensive sur le travail préparatoire à cette extension de périmètre et se dit heureux de la décision du Préfet.

Pour lui, les choses rentrent désormais dans l'ordre et il salue le courage des communes qui ont suivi la proposition préfectorale d'extension de périmètre.

M. Fognini considère qu'on préserve ainsi le processus qui amènera la création d'une intercommunalité dont les contours seront ceux du SCoT à terme.

M. le Président fait remarquer que les communes qui ont rejeté la proposition du Préfet ne l'ont pas fait contre le Valromey mais pour avoir plus de temps pour préparer cette arrivée.

Mme Comet regrette que la proposition visant à intégrer Anglefort à la Communauté de communes du Valromey n'ait pas été débattue en conseil communautaires. Elle regrette également que le Président n'associe pas ses conseillers communautaires aux grandes décisions qui concernent l'intercommunalité.

M. le Président explique que le travail d'intégration d'Anglefort à la Communauté de communes pourra se faire dès 2017 dans le cadre d'une procédure de droit commun.

Pour M. Berardi, la solution d'Anglefort aurait dû être examinée depuis bien longtemps puisque les contacts entre le Président du Département et le Maire de la commune datent du mois de mai 2016. Il pense que l'exécutif de Bugey Sud aurait dû s'en emparer à ce moment-là d'autant qu'Anglefort n'est pas une commune « libre » car elle fait partie d'une intercommunalité actuellement engagée dans un processus de fusion.

9.- Modification des statuts de la Communauté de communes

M. le Président explique qu'au regard de l'évaluation du coût des équipements et des opérations devant être transférés à la Communauté de communes ou restitués aux communes au 1^{er} janvier 2017, il propose au conseil communautaire de se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de communes prévoyant :

- de laisser aux communes les compétences suivantes :

→ Construction, réhabilitation, entretien et fonctionnement des gymnases de Belley (Morin, Gonnet, Burdet et du Colombier), de Culoz (J. et J.-L. Falconnier) et d'Artemare.

→ Construction, réhabilitation, entretien et fonctionnement des médiathèques de Belley, de Culoz et de Brégnier-Cordon.

→ Aire d'accueil de Belley (Billignin).

- de restituer aux communes les compétences suivantes :

→ Construction, réhabilitation, entretien et fonctionnement des bâtiments affectés à l'enseignement préélémentaire et élémentaire des communes de Béon, Ceyzérieu, Culoz et Lavours.

→ Prise en charge du fonctionnement du « service des écoles » des communes de Béon, Ceyzérieu, Culoz et Lavours.

- de maintenir dans les statuts de la Communauté de communes pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017, les compétences suivantes :

→ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

→ Construction, réhabilitation, entretien et fonctionnement du centre nautique de Belley.

M. Fognini regrette que le pacte communautaire qui a prévalu à la fusion de 2014 ne soit pas respecté notamment en ce qui concerne les équipements sportifs.

M. le Président explique que ces équipements restent aux communes mais que la Communauté de communes a décidé de leur affecter 1 M€ afin d'aider à leur mise en accessibilité et à leur mise en sécurité. Il est même prévu que la Communauté de communes prenne en charge le montant des frais financiers qui pourraient être générés à l'occasion de ces travaux.

Mme Guillon dit ne pas comprendre ce raisonnement. Soit la Communauté de communes prend les équipements en compétence et les assume, soit elle ne les prend. Dans le cas présent, on est dans un entre-deux peu compréhensible.

M. le Président répond qu'en faisant ainsi la Communauté de communes se montre solidaire vis-à-vis de ses communes membres et leur permet de mettre leurs équipements aux normes avant leur transfert.

La modification statutaire est approuvée par 45 voix pour, 1 contre et 8 abstentions.

10.- Modification du dispositif en faveur de l'hébergement touristique

M. Saurel, Vice-président en charge du tourisme, de la culture et du patrimoine propose au conseil communautaire de compléter les dépenses éligibles dans le cadre du dispositif de soutien à l'hébergement touristique approuvé par l'assemblée le 7 juillet 2016 en ajoutant les éléments suivants :

- dépenses de mobilier indispensables à l'exploitation et favorisant le développement des offres en direction des clientèles visées,
- dépenses liées à la commercialisation, à la création d'offres de service (site internet...)

Il propose également de compléter les engagements des bénéficiaires, les modalités d'instructions des demandes d'aides et d'approuver les modalités pour le versement de l'aide.

Le conseil communautaire approuve la modification du dispositif en faveur de l'hébergement touristique par 53 voix pour et 1 voix contre.

11.- Dispositif d'appel à projet sur la thématique du vélo

M. Saurel rappelle à l'assemblée que le schéma de développement touristique prévoit, dans son axe 5, l'accompagnement à la création d'activité. Dans ce cadre, il est envisagé de mettre en place un dispositif d'appel à projet sur la thématique du vélo afin de proposer aux porteurs de projets (publics ou privés) une ligne de financement pour permettre l'émergence d'initiatives en lien avec le positionnement retenu.

Il explique que dans ce cadre, un projet de dispositif a été rédigé et présenté respectivement en commission tourisme du 5 juillet 2016 et du 30 août 2016 et en commission finances du 13 septembre 2016 lesquelles ont émis un avis favorable au projet de règlement d'aide.

Les principaux éléments du dispositif sont les suivants :

- l'enveloppe mobilisée est de 20 000 € / an.
- les organismes éligibles sont les suivants : porteurs de projet publics ou privés.
- les critères d'éligibilité portent sur le développement du tourisme à vélo sur le territoire de la Communauté de communes Bugey Sud.
- les dépenses éligibles portent sur des projets en correspondance avec des actions directement destinées aux clientèles cyclistes. La nature des dépenses varie selon le type d'opérateurs.

→ Pour les hébergeurs (campings, hôtels, hébergements collectifs, gîtes de groupe / gîtes d'étapes, chambres d'hôtes à partir de 8 lits) :

- stationnement et abris vélos sécurisés.
- uniquement pour les campings : emplacements spécifiques pour les cyclistes, locatifs loués à la nuitée et adaptée aux clientèles cyclistes (hors mobil-home) et/ou tables de pique-nique abritées.

→ Pour les sites de visites ou de loisirs :

- stationnement et abri vélos sécurisés.
- point d'eau potable pour les cyclistes.
- consignes à bagages réservées aux cyclistes.

→ Pour les loueurs / réparateurs de vélos et prestataires d'activité :

- consignes à bagages réservées aux cyclistes.
- remorques professionnelles de transport de vélos.
- espace d'accueil.
- acquisition d'un parc de vélo.

- le régime d'intervention prévoit :

- que le porteur de projet ne devra pas avoir un financement public de plus de 80% et respecter la règle des minimis, interdisant d'avoir plus de 200 000 € d'aides publiques (directes et indirectes: emplois aidés...) sur une période de 3 ans.
- un taux d'intervention de 30 à 50 %.
- une subvention maximale de 20 000 € par bénéficiaire.

M. Berardi propose de réfléchir à un label « Amis des vélos » sur le territoire afin que celui-ci soit mieux identifié par le public ciblé.

M. Saurel répond que la Communauté de communes vient de se voir décerner le label « Villes et Territoires vélotouristiques » par la Fédération Française de Cyclotourisme.

M. Cueille se dit favorable à ce que la Communauté de communes finance des équipements aux abords des équipements publics. En revanche, il est contre l'aide apportée à des privés.

Mme Comet pense que Belley devrait impérativement être reliée à ViaRhôna via la route des Ecassaz par exemple qui est en cours de réaménagement.

M. Abry répond que c'était effectivement une donnée d'entrée confiée au bureau d'études. Il n'a pas été possible d'y apporter une suite favorable pour des raisons de sécurité notamment (nombreux passages de camions de livraison). Il précise qu'une autre solution est cherchée en partenariat avec la mairie de Belley.

Le conseil communautaire approuve l'appel à projet sur la thématique du vélo par 53 voix pour et 1 voix contre.

12.- Institution l'Office de tourisme sous forme d'EPIC et approbation des statuts

M. Saurel rappelle que le 7 juillet 2016, le conseil communautaire a validé le lancement de la procédure de transformation de l'Office de tourisme communautaire constitué sous forme associative en Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Désormais, il appartient au conseil communautaire de fixer et d'approuver les statuts de l'EPIC « Bugey Sud Grand Colombier ».

M. Saurel propose que l'EPIC soit créé à compter de la date de la délibération et que son activité ne démarre qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 en raison des impératifs budgétaires (principe de l'annualité). Jusqu'à cette date, l'association Belley Bugey Sud Tourisme continuera d'assumer les fonctions qui lui sont déléguées conformément à la convention d'objectifs du 28 mars 2014 et ses avenants du 18 décembre 2014 et du 16 décembre 2015 signés entre l'association Belley Bugey Sud Tourisme et la Communauté de communes Bugey Sud.

L'article 5 du projet de statuts prévoit notamment que le comité de direction sera composé de 15 membres répartis en deux collèges :

- Premier collège (8 membres) : les représentants de la Communauté de Communes,
- Second collège (7 membres) : les représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme sur le territoire communautaire.

Ce second collège est composé des membres suivants :

- 1 représentant des exploitants d'hébergements,
- 1 représentant des restaurants,
- 1 représentant des productions locales et viticultures,
- 1 représentant des sites touristiques / équipements de loisirs majeurs du territoire,
- 1 représentant des activités sportives, loisirs et/ou culturelles à vocation touristique,
- 1 représentant des entreprises,
- 1 représentant de la vie locale / personne intéressée au tourisme.

M. Saurel précise qu'il sera désigné un nombre égal de suppléants étant précisé que chaque titulaire aura son suppléant attitré.

A noter également que le mandat des membres du comité de direction prendra effet à compter de la date de création de l'EPIC. Il prendra fin lors du renouvellement général du conseil communautaire.

M. Saurel souligne que ces éléments ont reçu un avis favorable de la commission tourisme du 30 août 2016.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'institution de l'Office de tourisme « Bugey Sud Grand Colombier » sous forme d'EPIC ainsi que ses statuts.

13.- Désignation des membres siégeant au comité de direction de l'EPIC

Après avoir approuvé la création de l'EPIC ainsi que ses statuts, M. Saurel propose à l'assemblée de désigner les membres du comité de direction.

Sont élus à l'unanimité, les membres suivants :

- Pour le collège des représentants de la Communauté de communes :

Titulaires	Suppléants
M. Alain Saurel	M. René Vuillerod
Mme Michelle Bellemain	Mme Nadine Thévenot
Mme Claude Comet	M. Serge Bal
M. Alain Philippe	M. Régis Castin
M. Bernard Perticoz	M. Georges Gerin
M. Philippe Rodriguez	M. Bernard Puthod
M. Jean-Pierre Ropele	M. Julien Quinard
M. Franck André-Masse	Mme Anne-Laure Longe

- Pour le collège des socio-professionnels représentatifs des professionnels, des organismes et personnes intéressés au tourisme sur Bugey Sud :

Titulaires	Suppléants
M. Frédéric Laval (Maison Saint-Anthelme)	Mme Josiane Plantier (Chambres d'hôtes à Izieu)
M. Julien Thivolle (Le Bouche à oreille, La Plage de Barterand)	M. Marc Héritier (Le Temporel)
M. Clément Metge (Le Caveau Bugiste)	Mme Géraldine Dunand (Quand on sème)

M. Fabrice Darinot (La Maison du Marais)	Mme Carole Denarié (La Maison d'Izieu)
M. Patrick Perrard (Les Fêlés du Colombier)	M. Claude Calchera (Aviron Bugey Haut-Rhône)
M. Dominique Gertner (Volvo CE)	M. Fabrice Truchet (Cap Cool)
Mme Nicole Farjat	Mme Marie-Ange Baron

M. Berardi pense qu'il serait judicieux, à terme, que des représentants du secteur du Valromey soient intégrés à ce comité de direction.

Le conseil communautaire approuve la composition du comité de direction à l'unanimité.

14.- Modification des horaires de l'Office de Tourisme

M. Saurel explique que conformément à la convention d'objectifs qui lie la Communauté de communes et l'Office de tourisme, le conseil communautaire doit se prononcer sur le projet de modification des horaires de l'Office de tourisme pour le bureau de Belley.

Ce projet de modification s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie touristique en ce qui concerne l'axe 3 - « Renouveler en profondeur la logique d'accueil et d'information touristique ». Il propose de rationaliser les horaires d'ouverture afin de gagner en lisibilité, en cohérence et en efficacité.

L'Office de tourisme a en effet besoin de redéployer ses permanences sur de nouveaux sites ponctuels (l'accueil « hors les murs »), de dégager du temps pour travailler au développement de la fréquentation, aux rencontres avec les professionnels, au travail de prospection auprès des clientèles.

Ainsi, la fréquentation actuelle de l'Office de tourisme permet d'envisager de réduire les horaires d'ouverture sans pour autant porter un fort préjudice.

Aussi, M. Saurel propose de découper l'année en 2 saisons distinctes :

- une période « basse » d'octobre à avril inclus où la fréquentation est essentiellement locale,
- une période « haute » de mai à septembre inclus où la fréquentation est à la fois locale et touristique.

Pour ces deux périodes, il propose de mettre en place les horaires suivants et ce, à compter d'octobre 2016 :

- période « basse » d'octobre à avril inclus : du mercredi au samedi de 9h.30 à 12h.30 et de 14h. à 18h. (fermeture les jours fériés).

- période « haute » de mai à septembre inclus : du lundi au samedi de 9h. à 13h. et de 15h. à 18h. et le vendredi à 13h.30 uniquement pour les ouvertures de billetterie (fermeture du bureau de Belley les jours fériés).

D'autre part et d'une manière générale, le personnel de l'Office de tourisme sera en accueil mobile les 14 juillet et 15 août ainsi que le dimanche en juillet et août de 10h. à 13h. En conséquence, le bureau de Belley sera fermé.

Ces propositions ont reçu un avis favorable de la commission tourisme du 30 août 2016.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité

15.- Convention de partenariat projet culturel 2016-2017

M. Saurel rappelle que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes, l'Education Nationale et la Communauté de communes Bugey Sud ont signé l'année dernière une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle.

Le projet 2015/2016 a porté sur une résidence chorégraphique en partenariat avec la Maison de la Danse de Lyon. Pour cette année 2016/2017, le projet s'intitule « Histoires vraies du Bugey Sud » et porte sur une résidence d'auteurs en partenariat avec l'association Histoires Vraies de Méditerranée.

Ainsi, trois auteurs seront accueillis en résidence sur Bugey Sud à la rencontre des habitants pour collecter des histoires et les restituer, notamment par le biais d'un livre illustré. Des ateliers seront également proposés dans les lycées et collèges par l'écrivain François Beaune.

Par ailleurs, des actions en résonance autour de la Danse seront proposées en partenariat avec la Maison de la Danse de Lyon, la Compagnie Stylistik et l'association AADN (Arts et Culture Numérique).

Le budget prévisionnel du projet d'un montant total de 66 757,40 € TTC fera l'objet de demandes de subventions auprès de :

- la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 25 000 €,
- le Conseil départemental de l'Ain pour un montant de 10 000 €,
- la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 8 000 €.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation en commission culture du 6 septembre 2016 et en commission finances du 13 septembre 2016, lesquelles ont émis un avis favorable.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité

• Départ de Mme Rollinson.

BÂTIMENTS

16.- Présentation de la démarche devant aboutir à la construction d'un centre aquatique sur le territoire communautaire

M. le Président explique qu'afin de lancer les études de faisabilité de construction d'un nouveau centre aquatique sur le territoire communautaire, il convient de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage, qui accompagnera la

Communauté de communes sur les étapes administrative, juridique, financière, technique et opérationnelle de la construction ainsi que sur le mode de gestion du futur équipement.

Il explique que la commission « Equipements scolaires et sportifs » réunie le 20 juillet dernier a validé la démarche de consultation, le planning et le cahier des charges pour une mission d'étude, de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

M. le Président précise que l'avis d'appel public à la concurrence a donc été publié le 29 août 2016 et que la consultation est donc en cours.

Le conseil communautaire prend acte de cette démarche.

Mme Comet considère que la construction d'un nouveau centre aquatique est indéniablement un plus pour le territoire mais regrette que la dimension loisirs / bien-être ait été occultée.

De plus, elle émet le souhait que le site du port de Virignin soit étudié pour l'implantation de ce nouvel équipement notamment parce que cela donnera à cet espace une attractivité bien supérieure.

Pour M. Fognini, ce dossier est lancé bien trop tard. La Communauté de communes a perdu beaucoup trop de temps et a oublié que l'équipement actuel est vétuste.

M. le Président répond que la dimension loisirs /bien-être sera bien évidemment étudiée et que pour l'heure, les sites d'implantation pré-identifiés se situent à Belley et en proche périphérie de Belley.

Mme Charmont-Munet intervient en tant que Présidente du SCoT et rappelle qu'une des orientations forte du SCoT est de renforcer le poids de la ville-centre notamment au niveau des équipements que l'on peut y trouver.

M. Blanc, Maire de Virignin, informe l'assemblée que la Compagnie Nationale du Rhône envisage de mettre en place un parc solaire photovoltaïque à proximité du port. Il a donc besoin de connaître rapidement les intentions de la Communauté de communes concernant ce site.

M. Vincent rappelle que le bureau exécutif de la Communauté de communes s'est prononcé en faveur de deux sites tout en laissant la possibilité à l'assistant à maîtrise d'ouvrage de proposer une troisième solution.

Pour M. Lahuerta, il faut prendre le temps de choisir l'implantation de ce nouveau centre aquatique. Selon lui, il faut respecter les contribuables belleysans qui assument cette charge depuis plus de trente ans et penser à la localisation des écoles ainsi qu'aux flux de circulations existants et à venir.

M. Berardi pense qu'il ne faut pas se presser, qu'il faut mettre en concurrence les différents sites potentiels et établir un bilan coût-avantages. Selon lui, il faut envisager la construction de cet équipement à cheval sur deux mandatures et ne pas oublier d'étudier précisément la question de son mode de gestion.

M. Berthet, Maire de Belley, explique qu'il se pliera à la proposition qui sera faite par l'assistant à maîtrise d'ouvrage mais qu'il ne faut pas oublier le renforcement de Belley en tant que ville-centre de la Communauté de communes et qui a aujourd'hui plus de 3 600 scolaires.

Pour ce qui est du centre nautique actuel, Mme Leroy explique que les agents sont très inquiets faute d'obtenir des informations précises.

Mme Charmont-Munet explique que le travail sur le transfert de l'équipement à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2017 est en cours et que les services sont au courant. Elle précise que cela ne changera pas fondamentalement le fonctionnement du centre nautique.

ENVIRONNEMENT

17.- Adhésion à la « Charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

M. Vincent, Vice-président chargé de l'environnement rappelle que la Communauté de communes Bugey Sud accompagne les communes de son territoire vers la suppression totale des pesticides dans les espaces publics.

Elle co-anime avec la FRAPNA sur son territoire la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP).

En tant que co-animateur de la charte, la Communauté de commune Bugey Sud se doit adhérer à cette dernière.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

FINANCES

18.- Convention pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements, et la Métropole de Lyon dans le cadre de la loi NOTRe

Mme Charmont-Munet, Vice-présidente en charge des finances et des ressources humaines explique que l'article 3 de la loi NOTRe prévoit que la Région mette en place avant le 31 décembre 2016 un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Le Conseil régional sera seul compétent à partir du 1^{er} janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région.

Elle précise que dans la période de préparation du SRDEII, qui précède son adoption, il est proposé un cadre transitoire jusqu'à fin 2016, permettant aux communes, à leurs groupements et à la Métropole de Lyon, d'intervenir en aide auprès des entreprises en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixés par la Région par la présente convention.

Dans ce cadre, elle présente à l'assemblée le projet de convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes Bugey Sud pour la mise en œuvre des aides économiques concernant les dispositifs suivants :

- Article 3 de la convention : aides économiques en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques et en faveur des entreprises en difficulté relevant de l'article L. 1511-2 du CGCT
 - Dispositif de soutien en faveur de l'hébergement touristique,
 - Dispositif d'appel à projet sur la thématique du vélo.
- Article 4 de la convention : aides économiques en faveur d'organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprise relevant de l'article L. 1511-7 du CGCT
 - Concours financier Initiative Bugey.

Le conseil communautaire approuve la proposition par 53 voix pour et 1 voix contre.

19.- Participation aux dépenses générées par la gestion des déchets du Tour de France

Mme Charmont-Munet rappelle que lors de l'organisation de l'arrivée d'étape du Tour de France à Culoz le 17 juillet 2016, il avait été décidé que le SIVOM paierait intégralement les dépenses relatives à la gestion des déchets générés à cette occasion (6 308,56 €) et participerait à hauteur de 25 % de celles-ci. Les 75 % restants étant refacturés par le SIVOM du Bas-Bugey à hauteur de 25 % pour le Conseil départemental, 25 % pour la Communauté de communes Bugey Sud et 25 % pour la Commune de Culoz.

Elle explique que suite à une réunion de travail en date du 19 juillet 2016 entre les élus du SIVOM du Bas-Bugey et de la Communauté de communes Bugey-Sud, il a été décidé de modifier la répartition comme suit : participation globale répartie en 3 à savoir 1/3 Communauté de communes Bugey-Sud, 1/3 pour le Conseil départemental et 1/3 pour le SIVOM du Bas-Bugey

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

20.- Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux sur les communes d'Artemare, Belley, Béon, Brégnier-Cordon, Brens, Champagne-en-Valromey, Chazey-Bons, Colomieu, Culoz, Izieu, Groslée-Saint-Benoît, Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélignieux, Songieu, Virieu-le-Grand, Virieu-le-Petit et Virignin pour l'année 2017

Mme Charmont-Munet rappelle qu'il existe deux types d'exonération de la TEOM suivant l'article 1521 du Code général des impôts : les exonérations de plein droit et les exonérations facultatives.

Elle précise que sont exonérés de manière facultative, sur délibération avant le 15 octobre pour être applicable l'année suivante, les locaux à usage industriel ou commercial qui n'utilisent pas le service de collecte.

Elle souligne également que la Communauté de communes du Valromey et le SIVOM du Bas-Bugey seront dissous au 31 décembre 2016. Il convient donc de se prononcer sur les exonérations qui concernent l'ensemble du futur périmètre de la Communauté de communes.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

21.- Convention type pour la mise en œuvre des dispositifs de soutien en faveur de l'hébergement touristique et au dispositif d'appel à projet sur la thématique du vélo

Mme Charmont-Munet explique qu'après avoir approuvé la mise en place d'un dispositif de soutien en faveur de l'hébergement touristique et un dispositif d'appel à projet sur la thématique du vélo, il convient de se prononcer sur les termes d'une convention type qui formalisera les engagements des bénéficiaires de ces aides.

Elle précise que la commission finances du 13 septembre 2016 a émis un avis favorable sur ce projet.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

22.- Boulodrome couvert : versement complémentaire de l'UBBB sur les charges de fonctionnement 2015-2016

Mme Charmont-Munet indique que conformément à la convention du 20 janvier 2004 entre la Communauté de communes et l'Union Bouliste du Bas-Bugey pour la mise à disposition du boulodrome couvert et son avenant n°2 en date du 25 septembre 2013, un bilan a été établi le 1^{er} septembre 2016.

Celui-ci détaille les charges courantes d'électricité, de gaz et d'eau consommées au boulodrome couvert pour la saison 2015-2016 qui s'élèvent globalement à 14 131,00 €

L'Union Bouliste du Bas-Bugey ayant déjà versé une participation financière aux charges de fonctionnement pour 12 000,00 €, il conviendra de lui demander une participation complémentaire de 2 131,00 € pour couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement pour cette saison à hauteur.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

23.- Modification du fonds de concours à la commune de Lavours

Mme Charmont-Munet rappelle qu'en 2013, la Communauté de communes du Colombier a octroyé un fonds de concours à la commune de Lavours pour des travaux d'assainissement pour un montant de 25 000 € ; ces crédits ayant été reportés au budget de la Communauté de communes Bugey Sud.

La commune de Lavours ayant finalement réalisé des travaux d'alimentation en eau potable en lieu et place des travaux d'assainissement, elle propose au conseil communautaire de changer l'affectation du fonds de concours

de 25 000 € attribué à la commune de Lavours par la Communauté de communes du Colombier en 2013 et de l'affecter aux travaux d'alimentation en eau potable de la commune.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

24.- Subventions au titre du contrat de ville de Belley

Mme Charmont-Munet explique que la réunion du comité de pilotage du contrat de ville qui s'est tenue au printemps dernier a validé la participation financière des différents partenaires sur les actions engagées en 2016. Conformément à ses engagements, la Communauté de communes a budgété une participation de 5 000,00 € répartie sur les actions suivantes :

- Participation au défrichement du site Ugiparc à Belley (action portée par les Brigades vertes) : 2 000,00 €,
- Participation à la mise en place du Club Bugey Emploi (action portée par Alfa 3a) : 1 000,00 €,
- Participation « Réinventons l'intention entrepreneuriale » (action portée par Ain Geste d'Avenir) : 1 000,00 €,
- Participation à l'opération « Jardins de quartier » (action portée par les Brigades vertes) : 1 000,00 €,

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur la répartition de cette somme de 5 000,00 € afin de permettre le versement aux différents partenaires.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

25.- Subvention à l'ABSA (Association Bugiste du Sport Adapté)

Mme Charmont-Munet explique que l'Association Bugiste du Sport Adapté a déposé une demande de subvention auprès de la Communauté de communes le 27 juin 2016.

Le bilan communiqué par le club met en exergue des résultats et des performances très satisfaisantes accomplies par de nombreux sportifs. Certains d'entre eux sont reconnus « athlètes de haut niveau » en ski de fond, d'autres ont pu intégrer le Pôle national de ski de fond. Le club a eu également de très belles prestations en natation aux divers championnats de France.

Le bureau communautaire, réuni le 25 août 2016, a validé le principe d'un soutien financier à l'association d'une valeur de 1 000,00 € pour contribuer à maintenir le niveau et l'épanouissement de ces sportifs.

Elle propose donc aux membres de l'assemblée de délibérer pour attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « ABSA » pour un montant de 1 000,00 €.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

26.- Décision modificative

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative présentée par Mme Charmont-Munet.

27.- Institution et perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble des communes du périmètre de la communauté de communes Bugey Sud

M. Vincent rappelle à l'assemblée l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2016 portant extension du périmètre de la communauté de communes Bugey Sud aux communes membres de la communauté de communes du Valromey et notamment l'article 4 qui prévoit la dissolution du SIVOM Bas Bugey au 31 décembre 2016.

Il souligne donc la nécessité d'instituer et de percevoir dès à présent la TEOM sur l'ensemble des communes du futur périmètre de la Communauté de communes Bugey Sud.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

28.- Ordures ménagères : principe de participation au financement du service pour les propriétés hors ramassage

Pour faire suite avec le point précédent, M. Vincent explique au conseil communautaire que si celui-ci entend maintenir en 2017 les zonages de perception de la TEOM tels que prévus en 2016, il doit se prononcer avant le 15 octobre 2016.

Il précise qu'une réunion de concertation a eu lieu avec l'exécutif du SIVOM Bas Bugey ce jour afin de proposer de lever la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans les parties du territoire intercommunal où il apparaît que le service d'enlèvement des ordures ménagères n'est pas effectif.

En effet, il s'agit de considérer la question de manière globale et il semble donc juste que ces contribuables participent au financement du traitement des déchets (ordures ménagères, collecte sélective, déchetteries) qui représente une part non négligeable du coût global du service.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

29.- Demande de subvention au titre du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire afin de financer l'étude portant sur les conséquences financières et fiscales de l'intégration des communes de la Communauté de communes du Valromey à Bugey Sud

Mme Charmont-Munet informe le conseil communautaire que suite à la décision préfectorale d'intégrer les 12 communes de la Communauté de communes du Valromey à la Communauté de communes Bugey Sud, il a été décidé de mandater le cabinet KPMG, pour la réalisation d'une étude portant sur les conséquences financières et fiscales de cette intégration.

KPMG aura pour mission d'accompagner la collectivité sur les enjeux liés aux évolutions des périmètres de compétences et à leurs implications financières, fiscales, juridiques et organisationnelles.

Le coût global de l'étude est estimé à 18 850,00 € HT soit 22 620,00 € TTC.
Elle précise que la Communauté de communes peut bénéficier d'un financement à hauteur de 60 % minimum.
A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à solliciter ce financement d'Etat.

QUESTIONS DIVERSES

• Devenir du Syndicat mixte de PETR du Pays du Bugey

Mme Sillaume rappelle que le Syndicat mixte de PETR du Pays du Bugey sera très certainement dissous au 31 décembre 2016 et que cela n'est pas sans conséquences notamment sur le personnel.

Elle demande à M. le Président ce que la Communauté de communes compte faire pour ce dernier.

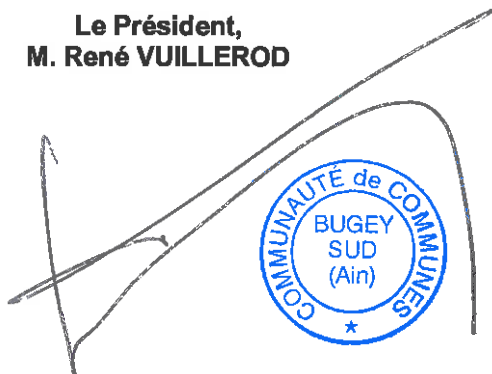
M. Ramon, Vice-président du Syndicat mixte de PETR du Pays du Bugey chargé des finances et des ressources humaines, confirme la date de dissolution avancée par Mme Sillaume. Il explique que ce sont sept agents qui devraient pouvoir être repris par les intercommunalités qui adhèrent au SMPB.

M. le Président répond que tout sera mis en œuvre pour éviter que des agents se retrouvent en difficulté. Il souhaite néanmoins que toutes les intercommunalités se sentent concernées par ce bouleversement qui est la conséquence d'une décision unilatérale de la Région.

M. le Président précise que Bugey Sud prendra toute sa part dans ce dossier mais qu'il faudra aussi tenir compte de l'arrivée des personnels de la Communauté de communes du Valromey, du SIVOM du Bas-Bugey et du Syndicat mixte SERAN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.40.

**Le Président,
M. René VUILLEROD**



A blue circular stamp with the text "COMMUNAUTÉ de COMMUNES" around the top edge, "BUGEY SUD (Ain)" in the center, and a small star at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

**Le Secrétaire de séance,
M. Franck ANDRE-MASSE**



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes.